

L'Etat-nation français ou l'émergence de l'Etat racial « progressiste »

Texte extrait du livre *Beaufs et barbares, Le pari du nous*, de Houria Bouteldja aux éditions La Fabrique, 2023

C'est bien connu, les structures d'oppression capitalistes incluent la division raciale autant que les divisions de classe et de genre. Pourtant, rares sont les théories politiques en France qui proposent une analyse véritablement radicale du « caractère organique de la race comme technologie d'organisation de la société ». Effectivement, dire que l'État produit du racisme ne suffit pas pour saisir en quoi « la race est consubstantielle de la formation des États modernes » comme l'ont été le sexe et la classe. Houria Bouteldja, dans la lignée des travaux de Sadri Khiari, nous propose de comprendre ce qui lie le destin du prolétariat blanc à la bourgeoisie possédante, quand bien même les antagonismes de classe ne font que se renforcer. Car le pacte social sur lequel repose la construction de l'État-nation est aussi un pacte racial. Cela signifie que le mouvement tendant vers l'égalité et l'unification de la société politique propre à l'État-nation n'a existé que subordonné à la construction d'un espace national - puis européen - blanc.



Prenons comme point de départ cette affirmation du marxiste italien Domenico Losurdo pour appréhender autrement la rupture historique provoquée par la Révolution française et le développement de l'hégémonie bourgeoise au sein de l'État au moment où la traite négrière bat son plein :

L'histoire de l'Occident se trouve face à un paradoxe. La nette ligne de démarcation, entre Blancs d'une part, Noirs et Peaux-Rouges d'autre part, favorise le développement de rapports d'égalité à l'intérieur de la communauté blanche(1).

À la veille de la Révolution, la colonie de Saint-Domingue (Haïti) produisait des richesses colossales. Elle était le premier producteur mondial de sucre et de café, tandis que son commerce extérieur représentait plus du tiers de celui de la métropole. On dit même qu'un Français sur dix en vivait soit directement, soit indirectement. On comprend à cette aune l'opposition frontale entre l'Abbé Grégoire, Marat ou Robespierre et une partie de la Convention qui refuse d'abolir l'esclavage. Lorsque la Déclaration des droits de l'homme est adoptée en 1789, l'esclavage n'est pas aboli. Et pour

1. Domenico Losurdo, *Le péché originel du XXe siècle*, Bruxelles,

2. Aimé Césaire, *Toussaint Louverture, Présence africaine*, 1960.

3. Sans indemnisation des colons.

4. Avec indemnisation des colons.

1

cause, le parti ségrégationniste à Saint-Domingue profite de la révolution pour créer des assemblées constituantes réservées aux Blancs tandis qu'à Paris le lobby colonial fait voter la constitutionnalisation de l'esclavage en 1791 sur la base du préjugé de couleur. Barnave, le leader de la révolution bourgeoise, dira, rappelle Césaire, « que la Révolution ne sera pas exportée aux colonies ; plus précisément : que les hommes de couleur, même libres, seront exclus du bénéfice des droits politiques(2)».

En métropole, les incessants mouvements insurrectionnels déstabilisent le pouvoir et menacent les intérêts des classes possédantes. Les signaux sont au rouge. Le peuple décapite un roi. En 1793, la Convention girondine refuse toujours d'abolir l'esclavage, ce que fera la Convention montagnarde en février 1794(3). La traite est cependant rétablie en 1802, preuve que la contre-révolution fait rage au sein des fractions au pouvoir, pour être de nouveau abolie en 1815, puis l'esclavage en 1848(4), et ce dans toutes les colonies françaises. La France opère une mutation économique et, par là, la modernisation de son État. Tout comme aux États-Unis, la bourgeoisie

fait face à de nouveaux défis : dans les colonies, les révoltes d'esclaves dont la victorieuse révolution haïtienne. De plus, le marché des esclaves venus d'Afrique s'épuise. Les moyens mis en œuvre pour les capturer sont de plus en plus coûteux et de plus en plus dangereux. Leur prix augmente. Devant les difficultés matérielles, les commerçants doivent envisager de nouvelles formes de reproduction de la main-d'œuvre. Le système esclavagiste brut s'étiole et explique en partie pourquoi une partie de la bourgeoisie l'abandonne.

C'est à cette lumière que la citation de Domenico Losurdo prend tout son sens. La voie de l'égalitarisme se présente comme un compromis, une condition de l'ordre racial et de l'unité entre Blancs. Car il n'est évidemment pas question de lâcher les colonies. Et ce n'est pas Jaurès qui nous contredira :

Quelle triste ironie dans l'histoire humaine ! Les fortunes créées à Bordeaux, à Nantes, par le commerce des esclaves ont donné à la bourgeoisie cet orgueil qui a besoin de la liberté et contribué à l'émancipation générale(5).

Jusqu'ici, la race, pour la France, était

5. Cité par C.L.R. James dans son *Histoire des révoltes pan-africaines*, Éditions Amsterdam, 2018 [1938], p. 22.

6. Nicos Poulantzas, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, op. cit., p. 118, 117.

externalisée. Dorénavant, il fallait inventer la communauté d'intérêt à l'intérieur du pays : permettre au capital de continuer de se déployer à l'extérieur et de gagner des marchés, stabiliser l'intérieur. Autrement dit, si c'est par le mouvement que l'État pose les frontières nationales et unifie l'intérieur, c'est aussi par ce mouvement qu'il se tourne vers l'extérieur de ces frontières dans cet espace irréversible, délimité mais sans fin, sans horizon ultime : extension des marchés, du capital, des territoires (6).

Rappelons que la conquête de l'Algérie débute en 1830, soit quarante ans après la révolution et que la grande période de la colonisation de l'Afrique bat son plein à partir des années 1870, au moment des grandes fièvres révolutionnaires et de la Commune de Paris.

Selon Gramsci, l'hégémonie de la classe bourgeoise a été réalisée par sa capacité à dépasser ses intérêts immédiats pour les universaliser au profit des classes subalternes tout en préservant son pouvoir d'organisation, de contrôle et de gouvernance. La nécessité de créer des rapports d'égalité, ou plutôt tendant vers l'égalité, est donc

devenue d'autant plus impérieuse que la poussée révolutionnaire et les revendications populaires s'affirmaient. C'est bien ce qui s'est passé : à partir de 1789, la Révolution française liquide l'aristocratie au profit de la bourgeoisie commerçante, manufacturière et déjà financière. L'heure est à l'unité nationale. L'hégémonie des classes dominantes au sein de l'État ne peut être assurée que si celles-ci sont capables de faire les compromis nécessaires avec les classes subalternes. C'est ce que, d'après Gramsci, les Jacobins français ont réussi à réaliser : l'unité de la bourgeoisie et des classes populaires obtenue par la capacité des premiers à modérer leurs intérêts matériels immédiats au profit d'une alliance interclassiste, condition sine qua non d'une mobilisation populaire autour de revendications sociales universelles (7). L'hégémonie politique des Jacobins se trouve concentrée dans leur capacité à universaliser leurs propres revendications tout en absorbant une partie des revendications populaires. Ce qui va radicalement les distinguer des castes au pouvoir avant la révolution qui ne cherchaient pas à asseoir leur domination sur le consentement de la société civile. Autrement dit, les classes

7.
Bien sûr, il a fallu presque un siècle de luttes pour que la bourgeoisie accepte la forme républicaine du pouvoir, et dans cette lutte, c'est le prolétariat qui imposa ses vues (les révolutions de 1830, 1848, 1871), malheureusement sans qu'il soit à même de poursuivre son élan jusqu'au bout.

3

supérieures ont su créer une relation de type organique entre elles et les classes subalternes en donnant naissance à un peuple/nation qu'elles dirigeront et qu'elles organisent.

Cette transition du corporatisme de caste à l'hégémonie de classe est une véritable révolution dans la révolution. Elle consacre ce que Gramsci appelle le passage des revendications « éco-corporatistes » aux revendications « éthico-politiques ». C'est cette ambition transformatrice, dans le sillage des bourgeoisies hollandaise et britannique, qui développeront d'un côté l'État moderne et le libéralisme économique et de l'autre, les droits politiques et civils. C'est la notion de peuple qui créera ce lien organique dans le processus d'hégémonisation du pouvoir bourgeois. Et c'est précisément le caractère flou de cette notion qui lui donnera sa puissance en occultant les contradictions de classe au profit du sentiment national. Il faut considérer ce moment comme une étape clef de la formation de l'État racial qui se matérialisera par ce que Sadri Khiari appelle « le pacte racial ».

Ce pacte est au cœur de la troisième République, république raciale

et coloniale par excellence. Une république qui enfante l'État-nation, la superstructure en béton qui condense les nouveaux rapports de force au sein de l'État répartis comme suit : primat de la bourgeoisie sur les classes subalternes, primat des classes subalternes sur les races inférieures. De ces asymétries naissent les deux grandes oppositions au bloc bourgeois : avec l'émergence de la classe ouvrière, certes intégrée au projet national mais économiquement antagonique au pôle bourgeois, et avec celle des damnés de la terre, exclus du projet national et antagonique aux pôles bourgeois et prolétaires de par leur fonction dans la division internationale du travail.

La rupture qu'il a provoquée dans l'histoire millénaire des sociétés humaines, autrefois fondées sur des petites unités communautaires et des relations de proximité, fait de l'État-nation le phénomène éthico-politique sans doute le plus révolutionnaire de l'histoire contemporaine. Il arrache l'individu à son habitus tribal, lui substituant un habitus national, il l'arrache à ses solidarités « mécaniques » pour l'affilier à des solidarités « organiques », selon les termes de Durkheim. Alors que les personnes

8.
Gérard
Noiri, *La
tyrannie du
national*, Cal-
mann-Lévy,
1991, p. 69.

étaient liées les unes aux autres par des économies solidaires et locales, le citoyen devient une abstraction liée aux autres citoyens par des fils invisibles (la loi, le droit, la monnaie, la patrie qu'il s'agira désormais de défendre contre les autres). L'idée révolutionnaire de « peuple souverain » se heurte immédiatement et ce dès 1793 à ses propres contradictions. L'universalisme proclamé prend un coup dans l'aile dès qu'il faut identifier un peuple et décider qui en fait partie, quel est le territoire de sa souveraineté et qui sera bénéficiaire des subsides de l'État. Ce processus s'accompagnera d'une forte pénétration de l'État dans la vie sociale sous la forme d'un plus grand quadrillage administratif et policier. Comme nous l'apprend magistralement Gérard Noiri : « depuis 1789, l'intensification des échanges due aux débuts de l'industrialisation et à l'urbanisation à partir de 1750, multiplie le nombre des individus qui ne sont plus sous le regard de leur groupe d'appartenance et renforcent la nécessité sociale des identités objectivées que constituent les passeports et les certificats divers(8) ». Cette évolution ne s'est pas faite sans résistance mais la troisième République aura raison des récalcitrants car comme

chacun devra dorénavant l'apprendre : « Un homme doit avoir une nationalité comme il doit avoir un nez et deux oreilles(9). »

Le processus d'intégration nationale est un contrat. La viabilité de l'État libéral dépend de sa capacité à développer son bras social. Ainsi l'intégration nationale sera aussi une intégration sociale mais le social sera subordonné au national. La plupart des acquis sociaux de la troisième République sont réservés aux « nationaux ». C'est ce que stipule la loi sur la nationalité française de 1889, fruit d'une longue et âpre négociation entre les patrons et les militaires d'un côté, partisans du droit du sol pour recruter ouvriers et soldats, et l'aristocratie, partisane du droit du sang. Pour complaire aux deux parties, la loi crée une naturalisation « à deux vitesses » mais le résultat est que l'étranger sera désormais identifié. On assiste alors à une refonte du marché du travail fondé sur la nationalité qui exclut les non-nationaux (la plupart européens) devenus étrangers.

Le lien structurel qui va solidariser les couches populaires blanches, de plus en plus blanches, avec l'État et les classes qui le dominent devient une réalité de

^{9.}
Ernest Gellner cité par Gérard Noiriel, *La tyrannie du national*, op. cit.

plus en plus tangible. Ces mesures, en effet, s'appliquent à peine quelques années après la Commune de Paris et au plus fort de l'effervescence coloniale, soit quelques années après la conférence de Berlin (1885) qui scelle le destin de l'Afrique. La traite est abolie mais pas les appétits coloniaux. Les puissances occidentales se partagent le gâteau sans vergogne et ne peuvent se permettre de voir se multiplier les incendies, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, d'autant qu'au même moment la concurrence entre nations (et bourgeoisies) occidentales fait rage. L'unité nationale est un impératif économique mais aussi un impératif de guerre. C'est précisément à cette période que le pacte social, corollaire du pacte national, prend effet au sein des métropoles coloniales sous la forme de droits sociaux et politiques.

[...]

Noiriel ajoute : « La nationalisation de la société française entre les années 1880 et la Première Guerre mondiale aboutit non seulement à la définition d'un nouveau groupe social composé des citoyens ayant des intérêts communs et partageant le sentiment d'appartenir à une même communauté, mais elle débouche aussi sur l'invention d'une technologie d'identification

des individus. Instrument essentiel d'un espace politique homogène, pacifié et centré, cette technologie devient le moyen fondamental de protection des intérêts du groupe(10)».

Et Poulantzas de surenchérir : « Les camps de concentration sont une invention moderne en ce sens aussi que la chape-frontière se referme sur des "antinationaux" qui sont en suspens de temps, en suspens d'historicité nationale(11)». Les Juifs, les Tziganes ainsi que toutes les minorités produites par la nationalisation des peuples en savent quelque chose. Par ailleurs, la législation protégeant le marché du travail national, née sous la troisième République, consolidée dans l'entre-deux-guerres et sous Vichy, a été reconduite à la Libération(12).

Cependant, l'angle mort de Gérard Noiriel, qui analyse de manière chirurgicale l'émergence de l'État-nation, vient de sa sous-estimation de son caractère colonial et impérialiste qui en fait un État national et racial, l'impérialisme étant « consubstancial à la nation en ce qu'il ne peut être qu'inter ou plutôt transnational des procès de travail et du capital(13) ». Sadri Khiari est sûrement le théoricien

10. Gérard Noiriel, *La tyrannie du national*, op. cit., p. 170.

11. Nicos Poulantzas, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, op. cit., p. 118, 126.

12. Gérard Noiriel, *La tyrannie du national*, op. cit., p. 137.

13. Nicos Poulantzas, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, op. cit., p. 117.

14. Sadri Khiari, *La contre-révolution coloniale en France. De de Gaulle à Sarkozy, La Fabrique*, 2009, p. 56.

décolonial qui a su le mieux mettre en évidence la matérialité historique de l'État racial : « Le pacte national social est aussi un pacte racial. À l'intégration nationale "gauloise" dans l'espace des frontières hexagonales s'est juxtaposée une intégration nationale coloniale enserrant l'appartenance au groupement statutaire "français" dans une appartenance à un groupement statutaire plus large, la civilisation blanche-européenne-chrétienne. L'identité nationale, construite à la fois par rapport à l'Europe et aux peuples colonisés, a ainsi incorporé deux ordres identitaires, partiellement antagoniques : l'un spécifiquement national, façonné autour du mythe de la France éternelle aux origines prétendument gauloises, l'autre, transnational, forgé autour de la suprématie blanche-européenne-chrétienne, aux origines prétendument grecques, avec comme première frontière les territoires français de l'empire. L'identité nationale française qui soude le pacte républicain et les politiques d'État, est donc à la fois une identité de nation et une identité d'empire, c'est-à-dire coloniale/raciale. La nation française est une nation d'empire(14). »

Au sortir du XIXe siècle, la distinction raciale s'intensifie. Lorsque le code de la nationalité est voté en 1889, la société française est déjà saturée de xénophobie, de racisme et par l'idée de sa supériorité. Cependant, la révolution haïtienne a ébranlé les certitudes des naturalistes et a fait entrer avec fracas les esclaves dans l'histoire, la résistance victorieuse rendant à l'opprimé sa pleine humanité, sa capacité à survivre autant qu'à menacer. En même temps, la présence des non-Blancs à l'intérieur des métropoles devient de plus en plus massive. Les besoins de main-d'œuvre bon marché augmentent et le prolétariat se diversifie. Les étrangers européens et non blancs sont désormais nombreux à l'intérieur des espaces nationaux, où ils concurrencent les travailleurs nationaux. La gouvernementalité devient proprement raciale au moment où l'indigène apparaît dans la métropole, comme soldat ou force de travail, et qu'il menace l'homogénéité raciale. Le risque de l'hétérogénéité rebat les cartes des rapports sociaux et du pacte social dont le caractère racial va s'affirmant. Il devient impératif de réaffirmer l'homogénéité blanche. L'État doit désormais réguler les rapports interraciaux à mesure que

l'augmentation des citoyens accroît le nombre des ayants droit et déstabilise le marché du travail réservé aux nationaux. Le racisme devient une pièce maîtresse de la relation sociale car il faut désormais protéger l'espace français, ne serait-ce que pour rendre efficace le pacte social/racial entre les classes dominantes et dirigeantes et les classes subalternes blanches. On peut, comme René Gallissot, légitimement douter du fait que le développement du nationalisme xénophobe soit « une simple perversion de la colère des masses car l'intégration de la classe ouvrière à l'État-nation suppose un support matériel » que l'idée de « préférence nationale » permet de traduire par une priorité à l'embauche, au logement... Nous sommes cependant encore là dans un entre-deux national-racial car les Européens non français sont aussi victimes des nouveaux dispositifs de contrôle. Leur subalternité sera maintenue jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début de la construction européenne, nouvelle phase de la consolidation du bloc bourgeois occidental face aux révoltes anticoloniales qui faisaient rage. Jusqu'à cette ultime étape, c'est la social-démocratie qui fixe les règles

du nouveau compromis capital/travail dans lequel la race joue désormais un rôle de premier ordre.

[...]

L'État ne repose plus que sur le pacte racial dont les gouvernants lucides craignent l'usure. En effet, comment garder le pouvoir et poursuivre méthodiquement la démolition du compromis historique entre le capital et le travail au profit du premier tandis que s'exacerbe une colère sociale qui vise d'abord la politique libérale du gouvernement et les institutions de l'État ?

Réponse : en s'appuyant sur le racisme pour liquider l'État social. Mais c'est une solution à double tranchant qui peut autant favoriser une issue fasciste qu'une issue révolutionnaire.

Aujourd'hui, le bloc bourgeois traverse une crise majeure. Les grandes puissances capitalistes s'affrontent dans une compétition déchaînée aussi terrifiante que fatale. Le bloc occidental, pour la première fois de l'histoire moderne, est sur la pente du déclin. D'un côté, les guerres impérialistes se soldent par des défaites cuisantes tandis que l'Afrique échappe de plus en plus à la France et aux États-Unis au profit notamment de la Chine. De l'autre côté, la révolte des

peuples du Sud qui peine à se structurer, faute d'utopie, est massive. Ce déclin n'est pas sans incidence sur le maintien du pacte racial. La crise touche les classes moyennes blanches qui voient leurs espoirs d'ascension sociale trahis. La colère gronde. En effet, si le taux de profit global diminue, il faut, pour les classes dominantes occidentales, aller grappiller des marges ailleurs : et pourquoi pas dans ce qui constitue la matérialité du privilège blanc ? Ce que dans le langage courant on appelle les acquis sociaux : le droit du travail et la sécurité sociale, les salaires, la retraite, les hôpitaux, l'école, les services publics. L'ultralibéralisme étant leur dernière planche de salut, c'est ce à quoi les classes dirigeantes, tant sur le plan national qu'europeen, s'activent. Le moyen d'y arriver : la fierté blanche, la chasse aux migrants et l'islamophobie. Faut-il alors s'étonner de la persistance pathologique de la fausse injonction à l'intégration ? Les questions du type : « L'islam est-il compatible avec nos valeurs ? » ne sont-elles pas la manière républicaine de se demander si les indigènes de France, à l'instar des indigènes des Amériques, ont bien une âme ?



Pour nous joindre, nous proposer un texte ou être informé.es de nos discussions mensuelles, contactez-nous par mail à editions-communes-brochures@proton.me . Vous pouvez aussi nous suivre sur notre insta @communes.brochures ou retrouver nos autres brochures disponibles en ligne sur communesbrochures.

noblogs.org

